



Message 2025-DIME-4

4 juillet 2025

CSMI – Crédit d'études en vue de la restauration de l'église du Collège St Michel, à Fribourg

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'études de 2 300 000 francs en vue de la restauration de l'église du Collège St-Michel, à Fribourg. Des études préparatoires doivent aujourd'hui être poursuivies afin de présenter ultérieurement un crédit d'engagement pour la rénovation/restauration projetée.

Table des matières

1 Contexte	3
1.1 Conservation du patrimoine	3
1.2 Utilisation partagée et diversifiée	3
1.3 Analyse du besoin	4
2 Projet	4
2.1 Bâtiment	5
2.1.1 Diagnostic et concept de restauration	5
2.1.2 Programme des locaux	6
2.2 Événementiel (concerts et manifestations)	6
2.2.1 Equipements techniques	6
2.3 Pédagogie et formation	7
2.3.1 Orgue de l'église	7
2.4 Patrimoine	7
2.5 Faisabilité et organisation du projet	7
2.6 Durabilité et ambition énergétique	8
3 Aspects financiers	8
3.1 Estimation des coûts du projet	8
3.2 Estimation du crédit d'études	8
3.3 Estimation des coûts et recettes de fonctionnement	9

4	Calendrier intentionnel	10
4.1	Travaux de restauration de l'église	10
5	Conclusion	10

1 Contexte

Dans son rapport du 3 décembre 2019 ([2019-DFAC-59](#)), le Conseil d'Etat répond au postulat [2017-GC-169](#) de Jean-Pierre Doutaz et Raoul Girard, en soulignant l'importance historique, artistique et culturelle majeure des bâtiments protégés en sa propriété dont l'église du Collège St-Michel, un joyau du patrimoine fribourgeois et un monument d'importance nationale. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat identifie également le grand potentiel socioculturel des monuments en sa possession et souhaite leurs meilleures exploitations au profit de la population, des usagers et de l'attractivité générale du canton et de ses régions.

Le projet de restauration de l'église du Collège St-Michel s'inscrit dans cette démarche. Plusieurs ateliers réunissant des experts dans les domaines techniques et de restauration ont permis de clarifier les besoins et de rassembler les éléments permettant de formuler un projet global de restauration, incluant les aspects financiers. En outre, la démarche participative menée en 2024 par le Service des bâtiments (SBat) pour la requalification du Collège St-Michel souligne l'importance de l'église pour cet établissement. L'objectif est de lui redonner une place dans le système éducatif contemporain.

1.1 Conservation du patrimoine

L'église du Collège St-Michel, faisant partie du complexe du Collège St-Michel construit par les Jésuites à la fin du 16^e siècle sur la colline du Belzé à Fribourg, a été érigée entre 1606 et 1613 dans un style gothique tardif. Transformée au 18^e siècle en une église rococo, ses fresques, centrées autour de l'archange éponyme, illustrent l'affrontement du bien et du mal ainsi que le salut offert aux hommes par Jésus-Christ. Les pèlerins viennent y vénérer les reliques de Saint Pierre Canisius, situées dans le gisant sous le maître-autel.

Actuellement, l'intérieur de l'église est largement défraîchi et partiellement abîmé. Des fissures s'étendent sur les surfaces planes et les ornements en stuc. Bien que ces fissures aient été colmatées lors de précédentes interventions, elles se sont ouvertes à nouveau, déstabilisant les anciens colmatages dont certains sont tombés. Il est nécessaire de renforcer de nombreux éléments en stuc pour éviter tout risque de chute. L'intérieur de l'église du Collège St-Michel et la chapelle St-Nicolas nécessitent une restauration urgente pour éviter des pertes de substances définitives et pour préserver ce patrimoine historique et religieux.

La dernière restauration globale de l'église a eu lieu entre 1897 et 1899. Depuis, hormis quelques interventions ponctuelles importantes (dans le choeur en 1942, l'intérieur de la chapelle St-Nicolas de Flüe en 1947, la réfection de sa toiture en 2024 et sur la tribune en 1954 et 2024), l'église a été entretenue par le SBat, avec un budget restreint.

1.2 Utilisation partagée et diversifiée

Bien que l'église demeure un lieu de culte, les célébrations y sont toujours plus rares. La présence d'une partie substantielle de la dépouille de Pierre Canisius attire des pèlerins du monde entier, mais l'utilisation du site a évolué vers des activités pédagogiques, musicales et culturelles. Cette évolution, ainsi que les opportunités et le potentiel de rayonnement que l'église offre au cœur de Fribourg, constituent des usages et besoins devant être intégrés dans le projet de restauration de l'édifice.

Depuis des décennies, grâce à sa centralité urbaine, l'église du Collège St-Michel est l'un des principaux lieux prisés pour des concerts et des manifestations culturelles, notamment le Festival International de Musiques Sacrées (FIMS), largement radiodiffusé et mondialement réputé.

Sur le plan pédagogique, l'église offre un cadre idéal pour le travail du personnel enseignant et des élèves du Conservatoire et de la Haute Ecole de Musique (HEMU), notamment dans le domaine de la musique sacrée. De son côté, le Collège St-Michel utilise cet espace pour ses activités pédagogiques et propose notamment des visites guidées de l'église réalisées par ses élèves.

1.3 Analyse du besoin

Entre 2017 et 2019, soit trois années de référence avant la pandémie de COVID-19, pas moins de 180 réservations par an ont été recensées. La répartition approximative est la suivante :

- > 60 concerts (sans compter les journées de répétitions), avec la présence ininterrompue du FIMS qui présente, durant dix jours tous les deux ans, des concerts de niveau international, dans un mariage idéal entre grands noms de la scène et nouveaux talents, entre ensembles de grande taille et des formations plus intimes. Ce festival, en coproduction avec la RTS/UER, réunissant plus de 5000 festivaliers par édition, permet à Fribourg de rayonner à l'échelle mondiale ;
- > 80 demi-journées ou journées d'utilisations pédagogiques (Collège, HEMU, Conservatoire, autres) ;
- > 20 événements liés au culte au sens large (baptêmes, mariages, Fête-Dieu, St-Nicolas, messes votives) ;
- > une dizaine de manifestations isolées (chantée de Noël des écoles primaires, visites culturelles) ; une cinquantaine de visites historiques et pèlerinages sans réservation (environ une par semaine).

L'église du Collège St-Michel, répond aujourd'hui principalement à des besoins événementiels et pédagogiques en accueillant de nombreux concerts et cours de formation. L'orgue historique a contribué à la réputation de l'église, tant lors d'événements musicaux que dans le cadre des formations dispensées par le Conservatoire et l'HEMU. N'étant rattachée à aucune paroisse ou communauté religieuse, l'église en mains de l'Etat offre une grande disponibilité d'utilisation, contrairement aux autres églises qui doivent donner priorité aux besoins du culte, limitant ainsi l'accès.

En plus du fait que l'orgue ne se trouve actuellement plus en état de fonctionner, les équipements techniques tels que la sonorisation et l'éclairage s'avèrent défaillants et ne répondent plus aux standards actuels ni aux besoins. L'intense fréquentation illustre la nécessité d'une scène dédiée à la musique classique et chorale, ainsi que des infrastructures adaptées pour les visiteurs et les artistes. Le renouvellement et l'adaptation de ces équipements garantiront la pérennité et la qualité des événements musicaux existants, tout en permettant à l'église d'accueillir de nouvelles manifestations. Cela contribuera à valoriser et animer l'église, renforçant ainsi son rayonnement culturel et touristique au sein du canton.

Les nombreuses activités actuelles sont gérées par le Collège St-Michel avec les moyens disponibles. Une gestion coordonnée et professionnelle, à la hauteur de la qualité des événements et du lieu, permettra une meilleure exploitation de l'important potentiel du site.

2 Projet

Ce projet répond aux deux objectifs consécutifs suivants :

1. Conserver la substance du bâtiment historique, reconnu d'importance nationale ;
2. Mettre en valeur ce patrimoine par le développement d'activités, tout en assurant une meilleure structuration de l'offre.

Pour ce faire, il est essentiel de :

- > Restaurer le bâtiment ;
- > Assurer la préservation de ce patrimoine par une utilisation diversifiée et renforcée de l'espace ;
- > Accueillir un large public en proposant une offre culturelle, musicale, pédagogique et touristique ;
- > Offrir une infrastructure et des équipements (dont un nouvel orgue) adaptés aux besoins techniques et acoustiques des utilisateurs et du public ;
- > Assurer une gestion efficace des demandes d'utilisation et une planification concertée et harmonisée ;
- > Développer un modèle d'affaires pour valoriser et rentabiliser tout ou partie les investissements consentis dans les équipements ;

Ainsi, le projet vise à transformer l'église du Collège St-Michel en un écrin patrimonial vivant et apprécié au-delà de nos frontières cantonales et nationales.

2.1 Bâtiment

2.1.1 Diagnostic et concept de restauration

En 2016, le Service des bâtiments (SBat) a mandaté un bureau d'architectes et d'ingénieurs pour établir un diagnostic complet de l'état du bâtiment. L'objectif était de définir les mesures d'urgence et les priorités d'intervention, proposer un concept d'entretien avec un programme d'intervention et esquisser des solutions aux problèmes d'utilisation. Dans le cadre de ce diagnostic, il a été décidé d'intégrer dans le concept global les questions liées à l'affectation principale comme lieu de concert.

Afin de répondre à ces besoins, un groupe de travail a été constitué. Des ateliers portant sur différentes thématiques, avec des experts invités, se sont déroulés entre 2016 et 2017. Cette méthode a permis de rassembler tous les acteurs concernés et de viser un consensus permettant d'établir un projet de rénovation/restauration cohérent et réaliste. Une synthèse du concept de restauration et une estimation des coûts ont été établies.

Le diagnostic complet du bâtiment a permis d'entreprendre des travaux préparatoires, tels que l'assainissement des pieds de façades, l'isolation thermique de la voûte et le renforcement sismique du mur pignon Ouest. Ensuite, une phase test réalisée entre 2023 et 2024 sur la tribune a permis de vérifier la faisabilité du concept de restauration et d'obtenir la validation du Service des biens culturels (SBC). Cette étape test a également permis de consolider l'estimation des coûts.

Cette campagne de travaux de restauration a permis de restaurer une première travée de la voûte de la nef et la toiture de la chapelle St-Nicolas de Flüe. Elle a révélé la nécessité d'une intervention urgente pour garantir la sauvegarde de l'église. Les travaux de restauration ont redonné aux stucs et peintures une nouvelle jeunesse éclatante, tout en respectant leur substance et leur patine. Les travaux sur le reste de la voûte, qui se poursuivent depuis début 2025 jusqu'en mai 2026, visent à préserver et consolider cet élément essentiel de l'église.

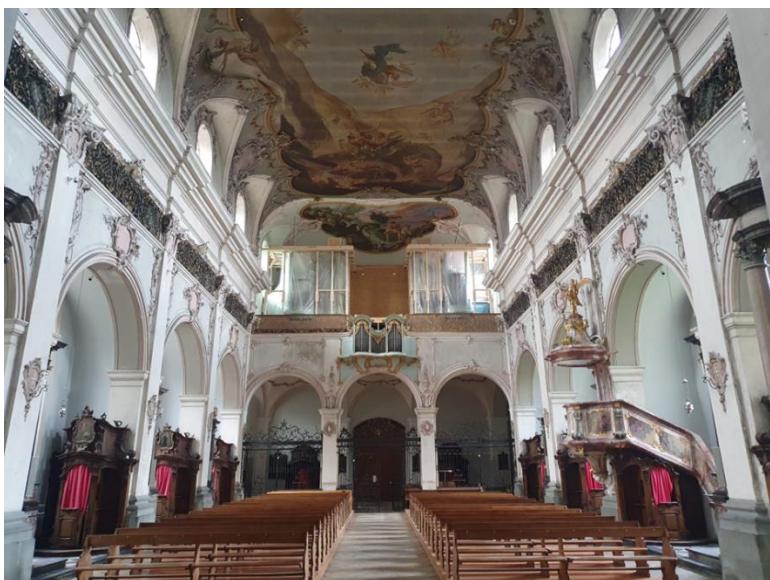


Figure 1 Nef de l'église – vue du chœur vers la tribune dont la voûte a été restaurée



Figure 2 Tribune – vue de la nef sur la partie restaurée juxtaposée à celle qui ne l'est pas encore

Le concept de restauration retenu et validé par le SBC consiste à restituer l'aspect de l'église tel qu'il était en 1756-1757 et à restaurer la chapelle St-Nicolas de Flüe à son état de 1947. Le projet de restauration vise à remettre en état l'infrastructure et les équipements de l'église pour répondre aux besoins et usages actuels.

2.1.2 Programme des locaux

Le projet de restauration de l'église du Collège St-Michel s'inscrit dans le projet de requalification du site St-Michel. Le périmètre du projet se limite aux murs de l'église. Dans cette surface, il est prévu d'intégrer les éléments suivants :

- > Un espace dédié à l'événementiel (concerts, manifestations) ;
- > Un espace dédié à l'enseignement de la musique ;
- > Un espace d'exposition ;
- > Une billetterie.

Ce programme et son intégration seront étudiés dans le cadre de l'étude de faisabilité.

2.2 Événementiel (concerts et manifestations)

Il existe peu de lieux comparables en Suisse, ce qui fait de l'église du Collège St-Michel un espace de référence pour les personnes jouant de la musique et organisant des événements culturels.

Une optimisation ciblée de l'acoustique et la mise en place de nouveaux équipements permettront de moderniser l'église et d'optimiser les investissements grâce à un modèle d'affaires renforçant les recettes. L'église pourrait également servir de salle de répétition et d'enregistrement, avec un positionnement privilégié sur la musique ancienne, classique et contemporaine.

Il est à noter que dans un avenir proche, la colline du Belzé sera libérée du trafic motorisé, ce qui augmentera l'attractivité de l'église pour des sessions d'enregistrement, des stages, des master classes ou encore des résidences artistiques.

2.2.1 Equipements techniques

L'église sera équipée pour offrir aux artistes des conditions optimales pour leurs représentations. Le renouvellement des équipements techniques est indispensable pour garantir une grande flexibilité dans l'utilisation de l'église.

Le nouvel éclairage répondra autant aux besoins liturgiques qu'événementiels. Chaque scénario sera précisé et un éclairage spécifique y répondra.

Le programme d'équipement et son intégration seront étudiés dans le cadre de l'étude de faisabilité.

2.3 Pédagogie et formation

La réflexion globale menée en 2024 a révélé la volonté du collège de mieux exploiter l'église pour des usages pédagogiques, tels que l'enseignement des arts et de la musique, ainsi que les répétitions des groupes de musique du collège. Le collège souhaite également ouvrir davantage cet espace au public, notamment pour des expositions. Ces usages multiples seront renforcés dans le cadre de la réforme de la maturité, permettant aux élèves de bénéficier de cet espace emblématique pour leurs activités éducatives et artistiques.

Le Conservatoire de Fribourg et l'HEMU utilisent l'église depuis de nombreuses années pour des activités de pratique musicale, telles que la musique sacrée, le chant, la direction chorale et l'orgue.

2.3.1 Orgue de l'église

L'orgue de l'église joue un rôle central dans la pratique et l'apprentissage de la musique à différents niveaux. En moyenne, l'orgue sera utilisé par les enseignants et les élèves au moins 8 heures par jour ouvrable pendant la saison pour la formation professionnelle HEMU et préprofessionnelle Conservatoire.

L'orgue actuel, de grande valeur historique, résulte de la fusion de deux instruments : l'orgue d'origine du facteur Bihler au XVIII^e siècle et celui de la manufacture Kuhn, construit en 1932 pour l'abbaye de Hauterive, qui intégrait des éléments de l'orgue Mooser de 1826. En 1955, l'orgue d'Hauterive a été déplacé et reconstruit dans l'église du Collège St-Michel par la manufacture Kuhn. Malheureusement, il ne répond plus aux exigences d'un usage professionnel. Une analyse parallèle montre que la solution la plus appropriée pour l'usage et l'acoustique est d'installer un nouvel orgue dans le chœur. Ce nouvel instrument devra être pleinement intégré dans le projet de restauration et correspondre aux normes nécessaires pour un usage pédagogique et culturel de l'église.

2.4 Patrimoine

L'église du Collège St-Michel occupe une place particulière dans la mémoire collective fribourgeoise, notamment à travers son utilisation dans le cadre de la St-Nicolas, manifestation majeure de la vie culturelle, inscrite au catalogue des traditions vivantes recensées par la Confédération. Elle accueille des milliers de visiteurs pour la soirée d'ouverture des festivités et les concerts de la St-Nicolas.

Des visites guidées sont régulièrement organisées par le Collège St-Michel et seront développées en partenariat avec l'Office du tourisme.

L'édifice témoigne de moments marquants dans la vie de nombreux Fribourgeois-es qui reviennent pour célébrer des mariages, des baptêmes ou d'autres événements significatifs. Ce lien affectif fort confère à l'église un rôle important dans notre patrimoine immatériel.

2.5 Faisabilité et organisation du projet

Une équipe pluridisciplinaire sera mandatée pour le développement et la réalisation de ce projet de restauration globale. L'intégration des équipements techniques dans ce décor historique sera un enjeu majeur, en concertation avec les usagers.

Une procédure SIA 143 sera lancée pour sélectionner un mandataire, ciblant des architectes expérimentés dans des projets similaires et sensibilisés à la conservation du patrimoine. Ces architectes devront s'allier à un ingénieur civil, des ingénieurs en installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE), un acousticien et des spécialistes en équipements scénographiques.

Le projet du nouvel orgue et le renouvellement de l'éclairage intérieur feront l'objet de concours spécifique. La mise au concours du nouvel orgue est indispensable, car il ne s'agit pas uniquement de choisir l'instrument, mais aussi de l'intégrer harmonieusement.

A chaque étape, de l'élaboration des cahiers des charges à la réalisation, le maître de l'ouvrage sera accompagné par des experts-conseils spécialisés dans ce domaine spécifique. Le SBC, le service de la culture et le service archéologique seront également impliqués et consultés tout au long du processus.

Le crédit d'études débutera par l'étude de faisabilité (SIA 21) et visera à présenter un projet consolidé lors de la phase d'appel d'offres SIA 41. Il permettra de soumettre au Grand Conseil un crédit d'engagement accompagné d'un devis général, permettant ainsi de lancer les travaux.

2.6 Durabilité et ambition énergétique

Préserver l'intégrité structurelle et artistique de l'église, tout en respectant et protégeant les biens culturels, est l'objectif principal des travaux. Grâce à son usage contemporain et accessible à tous, la conservation et la restauration de l'église s'inscrivent dans une démarche de durabilité. Les activités qui s'y déroulent favorisent le développement culturel, social et économique.

Un accent particulier sur la consommation énergétique des installations techniques sera porté.

3 Aspects financiers

3.1 Estimation des coûts du projet

Le projet de l'église englobe les travaux de restauration et les équipements d'exploitation prévus dans l'église. Il est estimé entre 10 592 000 et 17 208 000 francs.

Récapitulatif des coûts

	Montants
CFC 1	Travaux préparatoires
CFC 2	Bâtiment
CFC 3	Équipement d'exploitation
CFC 4	Aménagements extérieurs
CFC 5	Frais secondaires
CFC 6	Divers et imprévus
CFC 9	Équipement mobilier et cloches
	Total HT
	12 820 000
	TVA 8,1 %
	1 038 420
	Total TTC
	13 858 420
	Total TTC arrondi
	13 900 000
	Taux d'approximation TTC ±20 % CFC 2 TTC
	±1 788 000
	Taux d'approximation TTC ±40 % sur CFC 3 TTC
	±1 520 000
	Coût inférieur TTC estimé du projet
	10 592 000
	Coût supérieur TTC estimé du projet
	17 208 000

Le taux d'approximation moyen de 24 % est actuellement volontairement conservateur, car le projet est en phase finale d'analyse des besoins. Cela ne constitue pas une garantie de coût, mais reflète le fait que la faisabilité n'est pas encore déterminée. Le résultat de cette étude permettra de préciser le coût de construction du projet.

3.2 Estimation du crédit d'études

La détermination du montant du crédit d'études se fait selon les règles de l'OPIC. En effet, le crédit d'études doit couvrir le 100 % des phases 31 à 33, ainsi que les honoraires et frais permettant un retour d'au moins 70 % des soumissions en phase SIA 41. Le présent crédit d'études permettra de couvrir l'intégralité de la phase SIA 41.

Selon l'OPIC, le crédit d'engagement pour la construction devra se baser sur un devis général consolidé, couvrant au moins 70 % des appels d'offres reçus.

Estimation du crédit d'études

	Montants TTC
SIA 4.21-4.22	Etude de faisabilité et différentes procédures de mise en concurrence
SIA 4.31	Avant-projet et devis estimatif
SIA 4.32	Projet de l'ouvrage
SIA 4.33	Demande d'autorisation (permis)
SIA 4.41	Appels d'offres
	Divers et imprévus
Total coût des études – crédit d'études	
	2 300 000

3.3 Estimation des coûts et recettes de fonctionnement

A ce stade, il est difficile d'estimer la quantification des charges et le besoin potentiel en personnel. Cette analyse se fera dans le cadre du crédit d'études et sera intégrée au message du crédit d'engagement, en fonction du degré de développement des activités et de leurs caractéristiques.

Le bâtiment appartenant à l'Etat de Fribourg, le SBat est responsable de son entretien. L'exploitation pédagogique, culturelle et touristique de l'église est quant à elle gérée actuellement par l'administration du collège.

La gestion des activités par une association ou une fondation sera étudiée. Cette entité juridique, mandatée par le collège, pourrait reprendre la partie administrative et opérationnelle en gérant les demandes de locations et tout ce qui y est relatif. Elle pourrait également développer et promouvoir des activités, ainsi que rechercher des fonds. Cette entité, avec un comité présidé par un représentant du collège et des acteurs culturels, touristiques et des partenaires privilégiés, permettrait de rassembler les compétences nécessaires à une exploitation optimale des lieux et de limiter l'impact du développement culturel du site en matière de ressources humaines et financières. De plus, cette entité pourrait être en mesure de recueillir des dons et des subventions culturelles et touristiques pour l'exploitation culturelle de l'église.

Des partenariats avec la Ville de Fribourg et l'Office du tourisme pourraient également être développés pour renforcer l'attractivité de l'église. Ces collaborations placerait l'église du Collège St-Michel dans les circuits touristiques, permettant d'obtenir des financements dédiés à la valorisation du patrimoine culturel et de développer des synergies avec d'autres infrastructures culturelles de la ville et du canton. Sur ce plan, l'objectif final est de favoriser une meilleure intégration de l'église dans l'offre touristique locale.

Le développement des activités d'exploitation de l'église devrait raisonnablement permettre une augmentation d'au moins 30 % des recettes.

En se basant sur l'utilisation de l'église entre 2017 et 2019, dernières années « référence » avant le COVID et le début des travaux de restauration, et en appliquant la grille tarifaire actuellement en vigueur au Collège St-Michel, le manque à gagner pendant les travaux est estimé à 45 000 francs par an, pour 180 réservations de l'infrastructure.

Du point de vue du SBat, le concept de rénovation reste pleinement fonctionnel sans renforcement des effectifs, à condition que l'intensité d'utilisation demeure comparable à celle des années précédant les travaux.

4 Calendrier intentionnel

4.1 Travaux de restauration de l'église

Temporalité	Projet (phases)
Septembre 2025	Demande de crédit d'études
Octobre 2025 – Août 2026	Etude de faisabilité et appel d'offres SIA 143
Septembre 2026 – Août 2027	Avant-projet et projet de l'ouvrage
Septembre 2027 – Mai 2028	Procédure de demande d'autorisation (permis) et appels d'offres
Décembre 2027 – Mai 2028	Demande de crédit d'engagement
Juillet 2028 – Mai 2030	Exécution de l'ouvrage
Juin 2030	Mise en exploitation

5 Conclusion

La rénovation de l'église du Collège St-Michel représente plus qu'un simple projet patrimonial. Elle symbolise un engagement envers l'histoire, la culture et la transmission du savoir.

En assurant une gestion efficace et une utilisation adaptée, l'église pourra mieux remplir ses multiples objectifs, qu'ils soient pédagogiques, culturels ou touristiques, en s'inscrivant aussi dans la durabilité culturelle et sociétale. La réussite de cette entreprise exige une collaboration étroite entre les divers services de l'Etat (SBat, Collège St-Michel, Service de la culture, SBC, etc.) afin que l'église du Collège St-Michel devienne un pôle d'excellence au service du patrimoine, de la culture et de la formation.

Les travaux déjà effectués démontrent la nécessité de préserver la substance et de redonner à ce joyau de l'architecture rococo son éclat d'origine. Ce projet harmonisera le décor et les espaces, tout en respectant la conservation de ce bien culturel. Les dispositifs visuels, acoustiques, sonores et d'éclairage permettront une mutualisation des affectations, répondant aux besoins des acteurs fribourgeois, suisses et internationaux.

Un budget d'investissement conséquent, en adéquation avec les besoins et les ambitions, s'avère nécessaire. Il garantira une conservation et une valorisation durable de cet édifice emblématique au profit du Collège St-Michel, de nombreux acteurs de la culture et de la formation musicale de notre canton ainsi que toute la population fribourgeoise. En s'inscrivant dans la stratégie de l'Etat, ce projet répond ainsi à deux défis patrimoniaux majeurs :

- > La mise en valeur socioculturelle du patrimoine bâti historique et artistique, propriété de l'Etat, au profit de la population et de l'attractivité générale du canton, conformément à la réponse du Conseil d'Etat au postulat Doutaz/Gillard et aux efforts en cours, tels que la valorisation des tours et enceintes à Fribourg ou Gruyère, ou la restauration progressive des châteaux ballivaux à Bulle, Romont, Morat ou Estavayer ;
- > La conversion qualitative d'un ensemble majeur du patrimoine religieux vers un usage plus varié et mixte, garantissant sa conservation à long terme et servant de référence pour les nombreux cas d'abandon et de conversion de bâtiments religieux à venir.

L'Etat démontre ainsi sa responsabilité, son engagement et son exemplarité dans sa gestion du patrimoine dont il est propriétaire.

Des études préparatoires doivent aujourd’hui être poursuivies afin de présenter ultérieurement un crédit d’engagement pour la rénovation/restauration projetée. A cet effet, le Conseil d’Etat sollicite du Grand Conseil l’octroi d’un crédit d’études de 2 300 000 francs.

A ce stade, le projet proposé n’a pas d’incidence directe en matière de personnel. Il n’influence pas la répartition des tâches entre l’Etat et les communes. Il est conforme au droit fédéral et européen.

En application de l’art. 134b de la loi du 6 avril 2001 sur l’exercice des droits politiques, compte tenu de la dépense supérieure à $\frac{1}{2}$ % des dépenses de l’Etat (2 234 159 francs), qualifiant ce crédit d’études d’importance cantonale au sens de l’art. 46 al. 1 let. b de la Constitution cantonale, cette demande de crédit d’études est soumise au référendum financier facultatif.